

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 51 (1989)
Heft: 4

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission technique pour les énergies alternatives:

Courant issu de biogaz – une solution bientôt rentable

Les agriculteurs, propriétaires d'installations de biogaz de Suisse orientale se sont réunis à Uzwil pour leur Stamm traditionnel sur invitation de la CT 5 de l'ASETA. Ces réunions favorisent un échange d'expériences et offrent une formation continue. Le programme prévoyait avant midi la visite de l'installation d'épuration à Uzwil qui produit son courant à l'aide d'une installation de biogaz. Dans l'après-midi, les propriétaires des installations de biogaz se sont entretenus sur les possibilités d'introduire la technique du biogaz dans le domaine de la production de courant. Une résolution prise en commun pour favoriser des prix de reprise de courant plus justes, souligna la haute actualité de ce thème.

Les producteurs de biogaz profitèrent d'une visite guidée parfaite et intéressante du point de vue technique à travers la station d'épuration d'Uzwil. La production de courant électrique à partir de gaz d'épuration (biogaz) pour laquelle la station d'Uzwil fait fonctionner trois TOTEMs (module d'énergie total), suscita un intérêt particulier. Grâce à ces trois machines, le biogaz dans un moteur de combustion avec générateur accouplé produit en même temps du courant et de la chaleur. Le degré d'efficacité est très élevé dans ce modèle.

La même technique est déjà mise en œuvre sur certaines exploitations agricoles. La discussion a néanmoins clairement démontré que les obstacles pour une mise en œuvre plus répandue de cette technique (elle est aujourd'hui éprouvée, sophistiquée et jouit d'une bonne sécurité de fonctionnement), doivent être cherchés dans le domaine des dédommagements pour du courant issu de biogaz. Des spécialistes en biogaz critiquent le fait que pour du courant issu de biogaz on ne paye pas un prix comparable à celui du courant provenant d'une centrale électrique, mais uniquement un prix mixte combinant des ta-

de telles possibilités de produire du courant indigène ne soient que peu connues et plutôt entravées qu'encouragées. Afin d'agir à l'encontre de cet état de faits, les propriétaires d'installations de biogaz ratifièrent une résolution pour une politique tarifaire plus juste des apports de courant au réseau public.

A l'appui d'un modèle (vue d'ensemble des coûts), on démontra les difficultés et la longueur du chemin à parcourir pour atteindre une production rentable de courant biogaz issu de lisier et d'autres matières de rebut.

Par ces chiffres il s'agit de rendre attentif au fait qu'une production judicieuse de courant

Vue d'ensemble des coûts:

Couts de l'installation (amortissement) TOTEM	= 7 cts./kWh
Frais de service TOTEM	= 6 cts./kWh
Coût de production de courant issu de biogaz	= 13 cts./kWh
Dédommagement actuel pour courant biogaz	= 9 cts./kWh
Coût de production de nouvelles centrales	env. 15 – 20 cts./kWh

rifs pour du courant issu d'anciennes centrales et de nouvelles centrales. Ce prix mixte figure aujourd'hui en tant que prix de revient ce qui incite plutôt à confusion. Sur cette base, il n'est guère possible de créer un prix rentable et intéressant pour du courant «biogaz» retourné au réseau public. On déplore que

issu de déchets n'est plus une utopie, mais pourrait, avec un peu de bonne volonté, avoir quelque chance. Mais qui contribuera à réaliser cette option pour promouvoir le biogaz avec un prix du courant de 15 – 20 cts. par kWh (tarif élevé) et par analogie aux nouvelles centrales? pf.